



Audition

Direction Expertise règlementaire

Nicolas MOREL

Direction Nationale Santé Auditive VYV³

François QUÉRÉ audioprothésiste diplômé d'état ECOUTER VOIR
Fabrice NATOVOVA DGA Services Innovants, Activité Santé Auditive

Écoutez...

Sommaire

1

Les oreilles au quotidien

La prévention et les signes d'alerte
Les troubles de l'audition
Qui consulter ?

2

Les soins auditifs

Les étapes du parcours de soin auditif
L'aide auditive numérique et son fonctionnement
Les types d'aides auditives

3

La prise en charge

Quels changements depuis le 1er Janvier 2019 ?
La prise en charge par l'assurance maladie obligatoire
La réforme 100% Santé
Le 100% Santé en audiologie





Partie 1

Les oreilles au quotidien

La prévention et les signes d'alerte

Les signes d'alerte

Gêne auditive lors de conversations ?

Réflexe d'augmenter le son de la télévision ou du casque audio ?

Besoin de faire répéter les interlocuteurs ?



Un bilan auditif s'impose

Test auditif

Test tonal : mesure le seuil d'intelligibilité en décibel.

Test vocal : évalue la capacité du patient à entendre, dans le bruit notamment.

À but non médical

Le **bilan auditif gratuit** ne permet pas l'essai offert ou la vente d'aides auditives sans ordonnance



Environ 6 millions de personnes souffrent de problèmes d'audition en France
50% d'entre elles devraient être appareillée pour bien entendre

35% de la population souffrant d'une déficience auditive est équipée

Les troubles de l'audition

2 types de perte auditive :

- **de transmission du son** (atteintes du tympan et des osselets)
- **de perception** (perte de cellules ciliées de l'oreille interne)



- **Déficience auditive**

Dégradation voire suppression de la sensation auditive

- **Presbycusie**

Déficience auditive liée à l'âge

- **Acouphènes**

Symptôme d'une déficience auditive : messages sonores (sifflement, bourdonnement, etc.) perçus par le cerveau alors que l'oreille ne reçoit aucun son

- **Hyperacousie**

Intolérance anormale au bruit, 95% des cas surviennent après l'apparition des acouphènes

Qui consulter ?



Médecin généraliste

Orienté vers un médecin oto-rhino-laryngologiste (ORL) dans le respect du parcours de soins.



Orthophoniste

Spécialiste paramédical chargé, entre autres, de la rééducation de l'ouïe et de la parole.



Médecin ORL

Diagnostique la déficience auditive et pratique une audiométrie avant la prescription de l'aide auditive. Il n'indique pas les caractéristiques de l'aide auditive dont le choix relève de la compétence de l'audioprothésiste.



Audioprothésiste

Procède à l'appareillage sur prescription médicale. Il adapte, délivre, effectue le contrôle d'efficacité immédiate et permanente de l'aide auditive et assure l'éducation prothétique du patient appareillé.



Partie 2

Les soins auditifs

Les étapes du parcours de soin auditif

L'audioprothésiste :



-  Effectue une 1ère évaluation des besoins : examen, test, essai.
-  Oriente le patient vers l'ORL pour confirmation et prescription d'appareillage.
-  Remet un devis normalisé et propose au moins un appareil de Classe I.
Mentions sur devis : prix de l'appareil et prix des prestations d'adaptation + modalités de prise en charge par l'assurance maladie obligatoire.
-  Inclut les prestations de base, d'adaptation et de suivi sur la facture (prise d'empreinte des conduits auditifs, essais, contrôle et suivi de dossier).

L'aide auditive numérique et son fonctionnement

Aujourd'hui toutes les aides auditives sont numériques.

L'appareil est équipé d'un micro-processeur qui analyse le son pour l'adapter automatiquement au besoin auditif et à l'environnement du porteur.

L'aide auditive capte tous les sons grâce à un microphone. **La puce électronique de l'aide auditive retravaille les sons** afin de mieux distinguer la parole des bruits « parasites » (comme le vent, la circulation automobile, etc.)

L'aide auditive amplifie ensuite le son filtré au niveau requis pour l'écoute de la personne, et le transmet à l'oreille grâce à un écouteur.



PLUS DE CONFORT

Plus la technologie est récente, plus la puce est performante et permet davantage de confort, d'écoute naturelle et de relief dans tous les environnements.

Les types d'aides auditives

Le contour d'oreille classique



Posé sur l'oreille et relié à un embout fabriqué sur-mesure qui se loge à l'intérieur de celle-ci.

- Adapté à tous types de surdité
- Système à piles ou rechargeable

Le micro-contour à écouteur déporté



Posé sur l'oreille et relié à un tube fin à l'extrémité duquel se trouve un écouteur logé dans l'oreille.

- Convient aux surdités légères ou modérées
- Efficacité et discrétion garanties
- Système à piles ou rechargeable

L'intra auriculaire



Fabriqué sur-mesure, en une seule pièce de petite taille, et se loge dans l'oreille.

- Adapté aux surdités légères
- Discrétion garantie
- Système uniquement à piles



Partie 3

La prise en charge

Quels changements depuis le 1er janvier 2019 ?

Une nouvelle classification des aides auditives :

CLASSE 1

Appareils de qualité répondant aux exigences de la réforme 100% santé.

CLASSE 2

Appareils de qualité qui intègrent des technologies plus avancées comme le rechargeable, la connectivité voire l'intelligence artificielle.



Garantie panne pendant 4 ans pour les 2 classes.



Options :

Focus sur les options	
CLASSE 1	CLASSE 2
Intégration de fonctions de la classe 2	Intégration de fonctions de la classe 2
Intégration de fonctions de la classe 2	Intégration de fonctions de la classe 2
Intégration de fonctions de la classe 2	Intégration de fonctions de la classe 2

Quels changements depuis le 1er janvier 2019 ?

Les caractéristiques minimales aux 2 classes :



Système d'amplification



Directivité du microphone



Enregistrement des données



Canaux de réglage



Programmes



Réducteur de bruit



Système anti-larsen



Indice d'étanchéité

Focus :



La prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO)

L'assurance maladie obligatoire rembourse, sur prescription médicale, les prothèses auditives et leurs accessoires, en cas de déficit auditif.

Le remboursement des aides auditives dépend de différents facteurs :

- l'âge,
- le type de handicap,
- le modèle d'aide auditive.

Évolution du prix de vente maximal et de la base de remboursement

Âge	Prothèse auditive	1 ^{er} janv. 2019	1 ^{er} janv. 2020	1 ^{er} janv. 2021
- de 20 ans	Prix de vente maximal (classe I)	1 400 €	1 400 €	1 400 €
	Base de remboursement (classes I et II)	1 400 €	1 400 €	1 400 €
20 ans et +	Prix de vente maximal (classe I)	1 300 €	1 100 €	950 €
	Base de remboursement (classes I et II)	300 €	350 €	400 €

La prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO)

Les piles

Base de remboursement fixée à 1,50 € par plaquette de 6 piles sans mercure avec un plafond annuel.

PILES 10	PILES 312	PILES 13	PILES 675
10 plaquettes	7 plaquettes	5 plaquettes	3 plaquettes
soit 15 € par an	soit 10,50 € par an	soit 7,50 € par an	soit 4,50 € par an

Les accessoires

ACCESSOIRES	BASE DE REMBOURSEMENT
Écouteur	5,32 €
Microphone	9,17 €
Embout auriculaire pour les enfants jusqu'à 2 ans <i>(limité à 4 embouts par an et par appareil)</i>	53,36 €
Embout auriculaire pour les enfants et les jeunes de 2 à 20 ans et pour les personnes, quel que soit leur âge, qui souffrent d'un déficit auditif et de cécité <i>(limité à 1 embout par an et par appareil)</i>	53,36 €
Embout auriculaire pour les personnes de plus de 20 ans <i>(limité à 1 embout par an et par appareil)</i>	4,91 €

La réforme 100% Santé

C'est une réforme majeure pour **améliorer l'accès aux soins en optique, audiologie et dentaire.**



Qualité

Un panier d'équipement de qualité :
Les offres proposées s'adaptent aux évolutions techniques et aux besoins.



Accès aux soins



Choix

Une liberté de choix préservée :
Possibilité de choisir des équipements différents à tarif libre.



Calendrier de mise en place du 100 % santé

CR

Démarrage Contrats
Responsables



jusqu'en 2023



2019
janvier

R A C O

Enfants \leq 20 ans : RAC 0
Adultes : Diminution du RAC

2019
avril

R A C O

Plafonnement progressif des honoraires sur
une partie des : couronnes fixes, couronnes
transitoires, inlay core, bridges

2020



Lisibilité des garanties

R A C O

Adultes : Diminution du RAC

R A C O

RAC 0, uniquement sur une partie des :
couronnes fixes, couronnes transitoires,
inlay core, bridges



R A C O

RAC 0



2021

R A C O

Adultes : RAC 0



R A C O

RAC 0, uniquement sur une partie des :
prothèses amovibles

Le 100% Santé en audiologie

2 Classes pour ces dispositifs :

CLASSE 1

Reste à charge 0

CLASSE 2

Prix Libre

Prise en charge maximum AMO + AMC :
1 700 € par oreille dans le cadre des **contrats responsables** pour la classe 2.



2021

100 % santé effectif



Dissocier le suivi de l'acte
(donc l'achat de l'entretien)

Plafonner les prix

Un appareillage de bon niveau, pour maximum
(par oreille) :

2019	2020	2021
1 300 €	1 100 €	950 €



Augmenter la BRSS

2018	2019	2020	2021
199,71 €	300 €	350 €	400 €



Devis : il doit contenir **au moins une offre de Classe 1.**

Le 100% Santé en audiologie



Primo-prescription

- Adulte ou enfant de plus de 6 ans
- Après un bilan préalable clinique et audiométrique
- Réalisée par :
 - un médecin ORL
 - un médecin généraliste (si attesté en «Otologie médicale» par le Collège de médecine générale)



Suivi

- Séances de contrôle au 3^e, 6^e et 12^e mois + Bilan audiométrique
- Évaluation de l'évolution de la perte auditive et de la satisfaction à 6 mois
- Après la 1^{ère} année : suivi bi-annuel via télétransmission



Garantie minimale proposée par le fabricant

- 4 ans pour chaque aide auditive
- Vice de forme, défaut de fabrication, panne survenant au cours d'un usage habituel (pièces, main d'œuvre et transport)
- Poursuite de la garantie même en cas de changement d'audioprothésiste



Essai

- 30 jours
- De 30 jours à 45 jours sous conditions thérapeutiques ou en cas d'implant ou en cas de chirurgie (une lettre informant l'audioprothésiste accompagne la prescription)
- 2 séances pour chaque essai

Le 100% Santé en audiologie

Le renouvellement



Depuis le **1er janvier 2021**

Tous les **4 ans** pour chaque oreille :

- **À compter de la dernière facturation** de l'aide auditive remboursée par le régime obligatoire, en tenant compte des **4 années antérieures**.
- **L'organisme complémentaire doit s'assurer de l'absence de prise** en charge au titre d'un **contrat responsable souscrit auprès de lui** par l'assuré, avant d'effectuer le renouvellement du remboursement.



Adulte et enfant
de plus de 6 ans :

Prescription médicale



Enfant de moins de 6 ans :

Prescription par un ORL

Le 100% Santé en audiologie

Priorité prévention

Des examens **obligatoires** périodiques remboursés



Des consultations avec un **bilan auditif**



• 8-9 ans



• 11-13 ans



• 15-16 ans

Application « Sens »

Application pour les personnes déficientes sensorielles, visuelles ou auditives développée par les établissements de soins et d'accompagnement du Groupe VYV en Pays de Loire (en partenariat avec l'ARS et la Fondation pour l'audition de la Mutualité française).



Permet de bénéficier de conseils adaptés pour les guider de manière ludique et interactive et facilite l'autonomie.

Accessible en langue des signes française (LSF) et prochainement en Langue française parlée complétée (LFPC).





Annexes

Focus

Focus sur les options

CLASSE 1

Minimum 3 options de la liste A.

CLASSE 2

Minimum 6 options de la liste A ;
Au moins 1 option de la liste B *.

Liste A	Liste B	
Système générateur de signaux ajustables permettant la mise en place des thérapies sonores de traitement de la perception des acouphènes	Connectivité sans fil permettant un échange de données avec des dispositifs de communication sans fil (fonction télécommande et/ou Bluetooth)	Bande passante élargie ≥ 10000 Hz permettant de capter des sons sur une étendue de fréquences de 0 à 10 000 Hz
Réducteur de bruit du vent qui permet une atténuation des basses fréquences générées par les turbulences à l'entrée du ou des microphones	Synchronisation binaurale, permettant de synchroniser les traitements du son entre l'oreille droite et gauche le cas échéant	Au moins 20 canaux de réglages permettant une amplification du son différente sur 20 plages de fréquences non chevauchantes différentes
Directivité microphonique adaptative (le nul de captation induit par la directivité en fonction de la localisation de la source de bruit s'adapte automatiquement en fonction de l'azimut de la source)	Bande passante élargie ≥ 6000 Hz permettant de capter des sons sur une étendue de fréquences jusqu'à à 6000 Hz mesurée au coupleur 2cc selon la norme NF EN 60118-0:2015	Réducteur de bruit impulsionnel permettant d'augmenter le confort d'écoute du patient en réduisant les bruits de durée inférieure à 300 ms
Fonction «apprentissage de sonie» permettant l'enregistrement des modifications moyennes du volume apportées par l'utilisateur et d'appliquer ces changements soit automatiquement soit par l'intermédiaire de l'audioprothésiste	Réducteur de réverbération assurant une gestion de la dégradation du signal liée aux réverbérations tardives (champs diffus) dans un local, au-delà de ce que peut permettre la directivité	Batterie rechargeable et son chargeur branché sur secteur associé, permettant de s'affranchir de l'utilisation de piles traditionnelles

* Pour les aides auditives disposant seulement de 8 canaux et spécifiquement pour les aides auditives de type intra-auriculaires semi-profond et intra-auriculaires invisibles dans le canal :

- au moins 3 options de la liste A si l'aide auditive comporte au moins 3 options de la liste B
- ou
- au moins 4 options de la liste A si l'aide auditive comporte au moins 2 options de la liste B



Focus sur les caractéristiques minimales aux 2 classes (1/2)



Réducteur de bruit

Algorithme qui réalise une estimation du bruit à l'entrée de la prothèse auditive. Il détecte les variations lentes qui sont considérées comme du bruit et les fluctuations rapides comme un signal de parole. Une fois l'estimation effectuée, l'algorithme évalue le degré de baisse du gain dans chacune des bandes de fréquences du signal analysé.



Système d'amplification

Composant électronique (ou groupe de composants) permettant d'augmenter un signal électrique.



Indice d'étanchéité

Il est défini par un indice qui classe le niveau de protection qu'offre un matériel aux intrusions de corps solides et liquides.

Exemple de format de l'indice IP67 (norme CEI 60529). L'IP est suivi de deux chiffres :

- **1er chiffre** = protection des équipements électriques contre la poussière.
- **2e chiffre** = protection des équipements électriques contre la pénétration d'eau.



Canaux de réglages

Subdivisions de la bande passante de l'appareil en bandes fréquentielles, sur lesquelles l'audioprothésiste ajuste l'amplification, la compression etc.



Focus sur les caractéristiques minimales aux 2 classes (2/2)



Système anti-larsen

Système visant à annuler l'effet larsen. L'effet larsen est un son émis par l'émetteur qui est capté par le récepteur qui le retransmet amplifié à l'émetteur. Cette boucle produit un signal ondulatoire (sifflement) qui augmente progressivement en intensité jusqu'à atteindre les limites du matériel utilisé.



Programmes

Réglages prédéfinis automatiques ou manuels permettant de s'adapter aux différentes situations sonores (environnement calme, bruyant, réunion, voiture, etc.)



Directivité du microphone

Appareil électroacoustique qui, recevant un son, le transforme en un signal électrique dont les variations représentent aussi fidèlement que possible celles du son.



Enregistrement des données

C'est la boîte noire de l'appareil auditif, qui enregistre les données issues de son fonctionnement et de son utilisation dans le temps par le porteur.

Focus sur la présentation du devis



- Aides auditives de **Classe I** (pour chaque oreille)
- Pour les personnes souffrant d'une **surdité profonde unilatérale de plus de 90 dB** : au moins une aide auditive de Classe I compatible avec un **système CROS/BiCROS sans fil**, en fonction de la nécessité ou non d'amplifier le niveau auditif du côté controlatéral
- Au moins une aide auditive de Classe I disposant d'une **bobine d'induction permettant une position T ou une position MT**, permettant à la personne de se connecter à une boucle magnétique lorsque celle-ci est disponible dans les lieux publics
- La bobine doit respecter la **norme EN 60118-4**
- La présentation de la bobine T est retracée sur le devis
- Une **explication claire** doit être fournie au patient lui permettant de faire **un choix libre et éclairé**
- L'audioprothésiste aide la personne à choisir **la solution la mieux adaptée** à ses besoins et ses attentes



GROUPE
vyv

Merci de votre participation

GROUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre


Chorum
GROUPE VYV


Harmonie
mutuelle
GROUPE VYV


Mgéfi
GROUPE VYV


mgen⁺
GROUPE VYV


MMG
GROUPE VYV


MNT
GROUPE VYV


SMACL
ASSURANCES
GROUPE VYV


vyv


groupe
Arcadie
vyv


MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.